

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance spéciale du 5 juillet 2016

**SÉANCE SPÉCIALE**

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 5 juillet 2016 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 18h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Solange Masson	Absente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
<b>Total: 7</b>	<b>Présence: 6</b>	<b>Absence: 1</b>

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Nancy Marcoux, agit comme secrétaire.

Personne n'est présent dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation de la directrice générale par intérim
3. Ressources humaines
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. Levée de la séance

-----  
**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Bernard Vanasse, préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2. Dépôt du certificat d'avis de convocation de la directrice générale par intérim**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

**3. Ressources humaines**

**3.1 Nomination de Monsieur Michel Richer à titre de directeur par intérim du Service incendie**

**186-2016-07-05**

**Considérant** que Monsieur Yvon Lapointe n'exerce plus la fonction de directeur du Service incendie;

**Considérant** que depuis le 4 juillet 2016, Monsieur Michel Richer exerce lesdites fonctions;



No de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance spéciale du 5 juillet 2016



No de résolution  
ou annotation

**Considérant** que Monsieur Michel Richer possède les qualifications et compétences nécessaires pour agir à titre de directeur par intérim du Service incendie;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

**IL EST RÉSOLU** de nommer Monsieur Michel Richer à titre de directeur par intérim du Service incendie de la Municipalité de Compton, et d'en aviser toute autorité concernée.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Michel Richer  
Trésorerie  
Dossier (2)

**3.2 Résolution retenant les services professionnels de Michel Richer  
Inc.**

**187-2016-07-05**

**Considérant** que Michel Richer Inc. a offert à la Municipalité de Compton ses services professionnels de consultation et de direction intérimaire du Service incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

**IL EST RÉSOLU** de retenir les services professionnels de Michel Richer Inc. selon les modalités prévues au contrat de services professionnels soumis et à être signé par le maire et la secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Michel Richer inc.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil

**5. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 18h45 clôture de la séance.

---

Bernard Vanasse  
Maire

---

Nancy Marcoux  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.